

K E R E N

F I N A N C E

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR



Année 2022

 **PRI** Principles for
Responsible
Investment

K E R E N
FONDS MECENAT

SOMMAIRE

- 1- Liste des fonds concernés par ce code de transparence
- 2- Données générales sur la société de gestion
- 3- Données générales sur les fonds présentés dans ce code de transparence
- 4- Processus de gestion
- 5- Contrôle ESG
- 6- Mesures d'impact et reporting SG
- 7- Définitions

1- Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du Fonds : KEREN CREDIT ISR					
Approches dominantes	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2022	Labels	Lien vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Pays non coopératifs fiscalement <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte à la dignité humaine <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (précisez)	25.5 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input checked="" type="checkbox"/> DICI <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de gestion : rapport annuel et semestriel <input checked="" type="checkbox"/> Reporting financier et extra financier : NA – fonds nouvellement créé <input checked="" type="checkbox"/> Présentations diverses <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

2- Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

KEREN FINANCE est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés Financiers (agrément n° GP 01-001), membre de l'Association Française de la Gestion Financière AFG depuis 2001.

Ses locaux sont localisés au 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

Tel : +33.1.45.02.49.00

Site internet : www.kerenfinance.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Société de gestion entrepreneuriale détenue par ses dirigeants et employés, KEREN FINANCE est spécialisée dans l'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations depuis sa création en 2001 et dans les marchés crédits européens, principalement dits à Haut Rendement, depuis 2008. La société a, depuis de nombreuses années, intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs dès 2016 (comme Paprec, La Foncière Verte ou Nordex). Nous sommes convaincus que l'éthique managériale et le respect par les émetteurs d'un cadre socialement responsable permet de générer des performances positives pour nos investisseurs sur le long terme. Dans le cadre de son évolution, KEREN FINANCE a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable et les inscrire dans un document de référence.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

KEREN FINANCE est devenu signataire des PRI en 2020 et a formalisé une politique ESG disponible sur son site internet.

Elle a décidé de lancer en Février 2021 un véhicule d'investissement obligataire Crédit tourné vers des entreprises plus respectueuses des critères ESG ou cherchant à améliorer leur empreinte climatique.



2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

« Investir » aujourd’hui n’a plus la même implication que par le passé. La mobilisation d’un capital et l’utilisation de ressources (financières, temps, moyens humains et technologiques) ne peuvent plus prétendre à un unique objectif de recherche de performance, d’expansion ou de rendement. En effet, le besoin d’inscrire l’investissement dans un cadre durable, responsable et véritablement vertueux pour toute la chaîne de production/création de valeur est une réponse apportée aux multiples défis qui nous sont posés par la prise de conscience collective sur les limites du modèle traditionnel de (sur)consommation. Et ces défis sont nombreux ; écologiques (réchauffement climatique, pollution, tarissement des ressources naturelles), humains (exploitation de main d’œuvre, conflits), sociaux (répartition des richesses) ou encore organisationnels voire politiques (parité, indépendance des décisions).

Notre approche, via notre modèle interne KEYS, vise à suivre de manière homogène 25 indicateurs (KPIs) extra financiers et créer une note ESG basée à 40% sur des notes de gouvernance, 30% sur des notes sociales et d’environnement.

Afin de quantifier le changement climatique, nous intégrons également des données de fournisseurs externes comme Carbone 4 pour vérifier que nos investissements soient alignés avec l’objectif de limitation du réchauffement à +2% d’ici 2100 décidé lors de la COP21.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?

KEREN FINANCE a lancé un programme de formation ambitieux afin de sensibiliser les membres des différentes équipes aux enjeux que représente l’ESG pour les années futurs.

A ce jour, 6 personnes ont été identifiées comme moteurs du projet dont deux gérants d’actifs :

- Benoit SOLER, 20 ans d’expérience comme gérant d’actif, diplômé CESGA par l’EFFAS et gérant principal du fonds Keren Crédit ISR
- Christelle DUPUIS, RCCI et responsable du contrôle de cohérence des process de gestion, notamment sur le fonds Keren Crédit ISR.
- Alexandre LE GAD, analyste ESG et responsable de l’outil propriétaire d’analyse extra financières Keren Yield ESG System (KEYS), diplômé CESGA par l’EFFAS.
- Alexandre BRULE, Middle office et analyste ESG.
- Romain LORAS, Data Manager.
- Lamine BAYOU, Back Office & Contrôle Interne diplômé CESGA par l’EFFAS.
- Une équipe de 4 commerciaux qui est en charge de la transmission et de la publication des éléments témoignant et rendant compte de notre démarche ESG et ISR.

2.6. Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Il y a aujourd’hui trois gérants/analystes ISR dans la société.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l’Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission’s High Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres (précisez) <input checked="" type="checkbox"/> Commission ESG de l’EFFAS	<input type="checkbox"/> IIGGC – Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation Autres (précisez) <input checked="" type="checkbox"/> Fonds de Mécénat KEREN FINANCE pour l’accompagnement de projets médicaux pour les enfants	<input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

2.8. Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Les encours ISR sont aujourd’hui principalement concentrés dans le fonds Keren Credit ISR. Toutefois, nous suivons, pour l’intégralité de nos fonds ouverts au public, le taux de couverture ESG de chaque portefeuille grâce à notre système propriétaire KEYS. Vous trouverez ci-dessous une illustration.

Scoring ESG au 31/12/2022		Taux de couverture ESG du portefeuille*	Note ESG Globale (sur 100)**	Rang ESG dans univers d’investissement	Note E (sur 100)	Note S (sur 100)	Note G (sur 100)
FONDS ACTIONS							
Keren Essentiels Actions françaises	★	95,5%	57/100	51,9%	62/100	61/100	51/100
FONDS DIVERSIFIES							
Keren Patrimoine Diversifié	★	93,5%	57/100	45,8%	62/100	66/100	46/100
Keren Diapason Diversifié	★	100,0%	67/100	63,7%	70/100	73/100	60/100
FONDS OBLIGATAIRES							
Keren Corporate Obligations et autres TNC en €	★	91,5%	55/100	46,8%	59/100	63/100	44/100
Keren Crédit ISR Obligations et autres titres de créance libellés en €	★	99,1%	66/100	73,0%	63/100	77/100	59/100
Keren Recovery 2027	📊	75,8%	46/100	38,8%	48/100	49/100	39/100

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? Art. 173

A fin décembre 2022, le fonds Keren Crédit ISR représente 3.1% des encours gérés par KEREN FINANCE.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Keren Credit ISR

Forme juridique : FCP UCIT

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances en euro

Code ISIN part Retail : FRO014000W38

Date de création : 16 février 2021 – date d’agrément AMF : 22 janvier 2021

3- Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

KEREN FINANCE considère que les entreprises qui prendront conscience des défis écologiques, sociaux ou politiques des attentes de l’humanité pour les futures décennies seront celles qui seront le plus capables de s’adapter et donc de survivre. L’intégration de critères ESG dans une analyse crédit ne vise donc pas à améliorer le rendement du portefeuille obligataire mais plutôt d’en augmenter la solvabilité future.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs formant l’univers d’investissement du/des fonds ?

Les moyens internes regroupent l’analyse faite par les gérants/analystes qui ont tous suivi la formation AFG ESG/ISR et sont certifiés CESGA par l’EFFAS.

Nous utilisons le modèle de notation extra financiers KEYS depuis 2020. Il s’appuie à la fois sur les données extraites de Sustainalytics et de Carbone 4 qui sont des données externes.

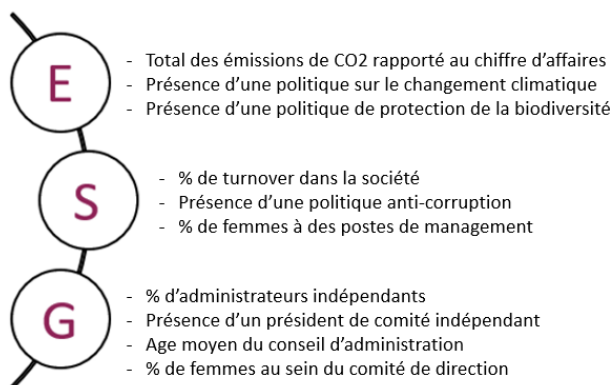
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Afin d’évaluer son univers d’investissement et de sélectionner les obligations qui rempliront les conditions pour figurer dans le portefeuille de Keren Crédit ISR, KEREN FINANCE a fait le choix de développer en interne un modèle propriétaire nommé KEYS (pour Keren ESG Yield System) et ne pas se reposer exclusivement des notations et/ou agrégats de notations externes d’un ou plusieurs fournisseurs.

Sont ainsi pris en compte un ensemble de 25 critères répartis comme suit :

- 6 critères d’évaluation constituant le pilier Environnement ou « E »
- 11 critères d’évaluation constituant le pilier Social ou « S »
- 8 critères d’évaluation constituant le pilier Gouvernance ou « G »

Ci-dessous, l’illustration de quelques critères utilisés.



3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nous avons un accès aux données de Carbone 4 qui nous permettent de calculer une température théorique du portefeuille. Nous utilisons également ce fournisseur pour les émissions Carbone de Scope 1 et 2. Ces données sont disponibles mensuellement dans le reporting du fonds. Voir question 4.2.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

KEYS est alimenté par des données extra financières et donc en théorie les notations peuvent évoluer à tout moment si une mise à jour est effectuée par l'un de nos fournisseurs. Toutefois, la majeure partie des 25 critères utilisés dans KEYS (cf détails en 3.3) sont mis à jour annuellement par les entreprises soit dans leur rapport annuel soit dans le rapport RSE ou son équivalent pour des entreprises étrangères.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les controverses sont gérées de deux manières : d'une part nous avons accès au niveau de controverse via Sustainability et, d'autre part, nous avons également mis en place un système de recherche d'alerte par mot clés pour les émetteurs en portefeuille sur des moteurs de recherche.

4- Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur 25 critères au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Conformément à la volonté de Keren Finance de privilégier certains facteurs, la note ESG sera calculé en tenant compte, entre autres, des critères suivants :

- Un facteur « **Environnement** » qui comprend entre autres :
 - Le total des émissions CO2 par rapport aux ventes
 - La présence d'une politique sur le changement climatique
 - Une politique sur le traitement de l'eau

- Un facteur « **Social** » qui comprend entre autres :
 - Le pourcentage de turnover dans la société
 - La mise en place d'une politique anti-corruption
 - La parité dans l'effectif

- Prépondérance du facteur « **Gouvernance** » avec plusieurs indicateurs comme :
 - % d'administrateur indépendant
 - Présence d'un président de comité indépendant
 - Age moyen du comité de direction
 - % de femmes au comité de direction

E – Environnement – 30% (6 critères équipondérés)

S – Sociaux – 30% (11 critères équipondérés)

G – Gouvernance – 40% (8 critères équipondérés)

La note de chaque pilier est la moyenne des notes des critères constituant ce pilier.

Dans certains cas, les données ne sont pas disponibles pour certains des indicateurs retenus dans notre modèle. Ainsi, il peut arriver que la note d'un ou deux des trois piliers soit égale à zéro, conséquence directe de l'absence de donnée extra-financière sur les critères de ces piliers.

La note globale ESG KEREN FINANCE est la moyenne pondérée des notes de chaque pilier. Dans l'hypothèse où un ou deux piliers possède une note égale à zéro, alors la note globale ESG est diminuée proportionnellement au poids de ce pilier.

Le taux de couverture du portefeuille par l'analyse extra-financière et notre approche d'investissement socialement responsable couvre à minima 90% de l'actif.

Le fonds aura vocation à également s'intéresser aux catégories de « Green » et « Social » Bonds, qui respecteront respectivement les standards des Green Bonds Principles et Social Bonds Principles.

Les secteurs considérés comme Green sont les suivants :

- Energies renouvelables
- Immeubles verts
- Economie circulaire (recyclage, contrôle de la pollution)
- Usage raisonné de l'eau (agriculture / pêche)
- Transports propres (EV, transport maritime et aérien)

Les catégories considérées comme Social sont les suivantes :

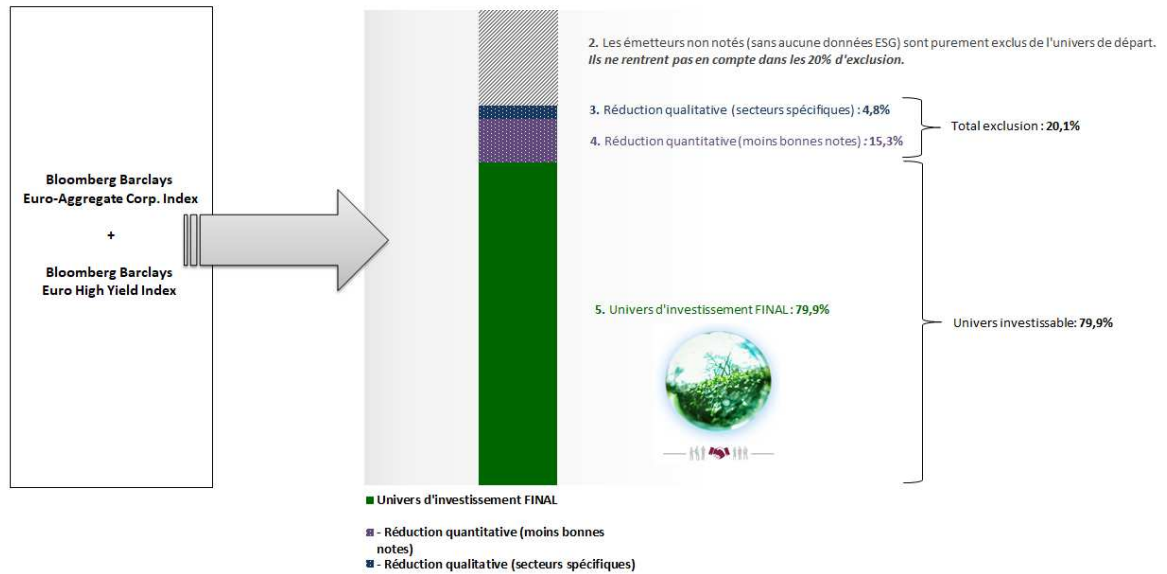
- Infrastructure pour tous (eau potable, sanitation)
- Logement abordable / Social
- Accès aux services essentiels (Education / Santé)
- Sécurité alimentaire
- Réinsertion / Aide aux minorités

Ces standards sont particulièrement attentifs à :

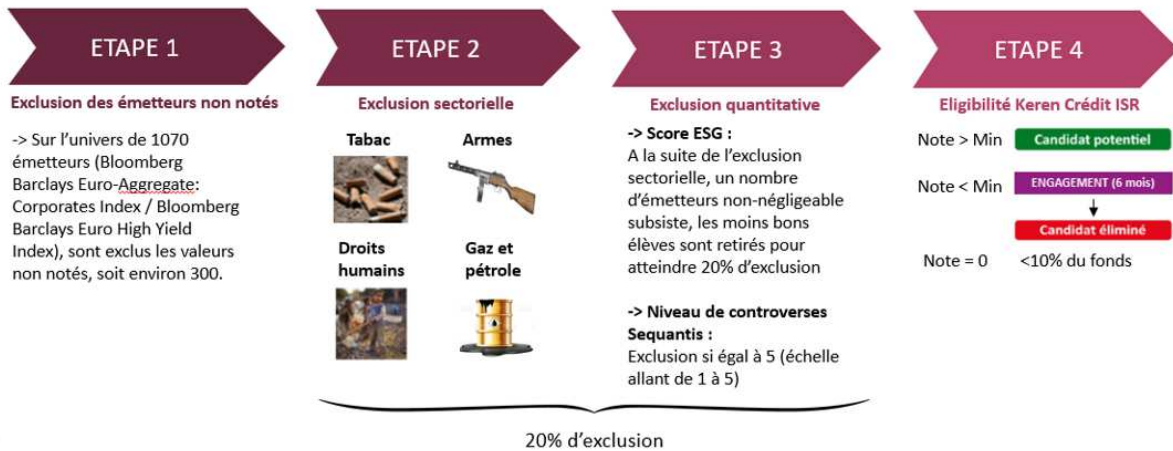
- L'utilisation du montant de l'émission
- Le process d'évaluation du projet ESG par le management
- Le temps d'utilisation du montant emprunté
- Le reporting par la société de ses engagements

Ces deux types d'obligations pourront représenter entre 20 et 50% de l'actif.

1. Univers de départ AVANT exclusion et réduction



UNIVERS



Nous effectuons une notation quantitative sur nos 25 KPI pour environ 990 émetteurs présents dans l'univers Euro Aggregate IG ou €HY. Après avoir écarté les valeurs non notées de l'univers d'investissement de départ, des exclusions sectorielles et quantitatives sont effectuées pour arriver à un taux d'exclusion minimal de 20% des émetteurs les plus mal notés. Le gérant sélectionne ensuite les émetteurs démontrant les meilleures pratiques en matière extra-financière sur la base de la notation ESG interne, qui permet de classer et d'exclure les émetteurs les moins soucieux ou performants en la matière dans l'analyse globale du risque émetteur. Les émetteurs sélectionnés justifient d'une notation interne minimum selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Dans le cas où la note globale d'un émetteur ne respecterait plus la note interne minimale du portefeuille pour l'une des deux raisons suivantes :

- La note de l'émetteur se dégrade sur la base des dernières données publiées/reçues ;

- La note minimale du portefeuille s'améliore et devient supérieure à la note de cet émetteur

alors le gérant dispose d'un délai de 6 mois pour obtenir, grâce à une démarche d'engagement et de dialogue spécifiquement avec cet émetteur, d'éventuelles données complémentaires ou des plans d'actions concrets en vue d'améliorer sa prise en compte des critères ESG dans le cadre de son activité et de son développement.

Si cette démarche devait ne pas aboutir, alors cet émetteur ne devra plus figurer à l'actif du fonds à l'issue du délai de 6 mois, et l'investissement sera cédé.

Le taux de couverture du portefeuille par l'analyse extra-financière est de 90% minimum. L'équipe de gestion aura vocation à : 1/ Suivre une série d'indicateurs ESG pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur 2/Améliorer, avec le management, la communication sur leurs critères extra-financiers au moyen d'un questionnaire annuel sur leurs engagements sur ces sujets. Ces questionnaires figureront dans un rapport annuel publié sur le site internet de Keren Finance – 3/Améliorer grâce à un dialogue constructif la connaissance des émetteurs sur les besoins des investisseurs en produisant des feedbacks réguliers sur la compréhension des données extra-financières produites. Le gérant se réserve le droit d'investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif, dans des valeurs qui ne font pas partie de l'univers d'investissement de départ, sans considération de notation ESG.

Conformément à la politique ESG de Keren Finance, le fonds a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- Fabrication et Commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines anti-personnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa (cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises).
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac
- l'exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.

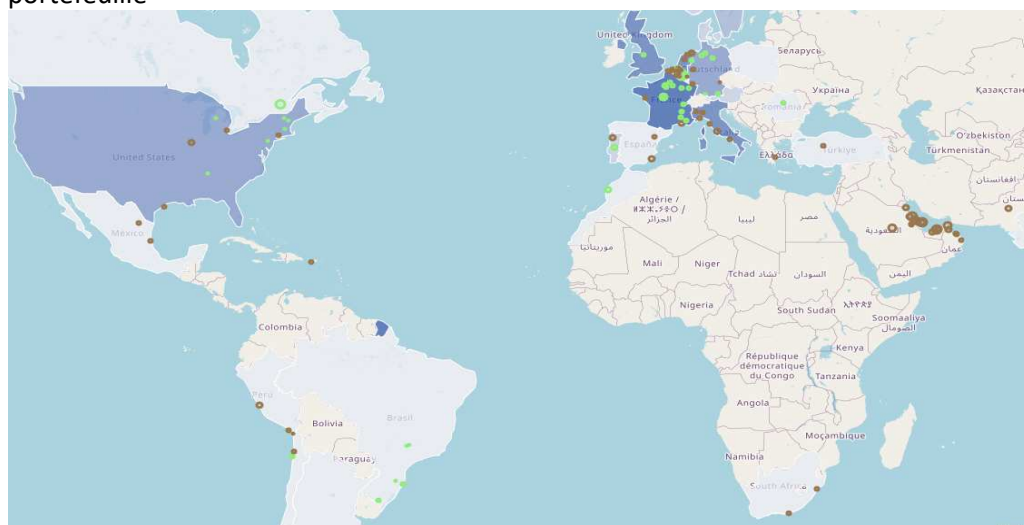
Il est fréquent que des sociétés de l'univers High Yield, non listées et détenues soit par une famille soit par un fonds de Private Equity, ne publient pas de rapport RSE ou des données sur les critères ESG. Dès lors, leur note dans KEYS peut être de 0 par absence de données communiquées.

Ces sociétés rentrent donc dans une catégorie que nous avons appelé « Engagement Credit». Accompagner des émetteurs à publier et améliorer leur prise en compte des critères ESG est l'un des fondements de notre approche extra-financière. Nous avons mis au point un formulaire qui regroupe les 25 KPI que nous utilisons dans KEYS mais aussi un jeu d'une dizaine de questions pour permettre à ces sociétés de s'exprimer sur leurs engagements si elles n'ont pas encore collecté de la donnée brute (ou l'ont mise à disposition d'un fournisseur comme Sustainalytics, MSCI ou Vigeo par exemple).

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Nous suivons l'empreinte carbone et la contribution au réchauffement climatique du portefeuille grâce à Sequantis, qui agrège lui-même les données de Carbone4 et suit les expositions géographiques des unités de production des émetteurs. Sequantis dispose aujourd'hui de cette donnée pour environ 800 émetteurs.

Exemple des expositions géographiques des unités de production de certains émetteurs en portefeuille



Nous récupérons également le niveau d’empreinte carbone (Scope 1 et 2) et la hausse de température induite par le portefeuille (donnée Carbone4).

En adéquation avec les accords de Paris, nous nous engageons à limiter au maximum la hausse des températures liée à nos investissements, principalement au sein de KC ISR, à raison d’1.7°C d’ici 2025.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l’objet d’une analyse ESG (hors OPC) ?

Au moins 90% des émetteurs ont vocation à être notés que ce soit de manière automatique dans KEYS ou grâce à la récupération de données que nous demandons dans notre questionnaire ESG envoyé aux entreprises dans la partie Engagement (cf 4.1).

Vous trouverez ci-dessous un exemple du questionnaire envoyé à des sociétés lors de la procédure dite « Engagement Credit ».

QUESTIONNAIRE

Thématique Environnement :

1/ Quelle est votre politique de réduction des émissions carbone à horizon 2030 et/ou 2050 ?

2/ Avez-vous une politique de gestion des déchets générés par votre entreprise ?

Thématique Sociale :

1/ Quelles mesures avez-vous mises en place pour réduire le turnover et l’absentéisme dans votre société ?

2/ Vous êtes vous fixé un objectif en termes de ratio d’équité ? (Rappel : le ratio d’équité est la comparaison entre la rémunération du dirigeant et la médiane ou moyenne des collaborateurs, c’était une obligation légale pour les sociétés listées avec un siège social en France)

Thématique Gouvernance :

1/ Etes vous satisfait du profil de votre conseil d’administration (Age, nationalité, expérience professionnelle) ? Comment pourriez-vous l’améliorer ?

2/ Comment jugez vous l’assiduité du conseil d’administration ?

3/ Avez-vous défini une matrice de risque extra financiers pour votre entreprise ? Si oui, avec quelle fréquence cette dernière est-elle révisée ?

4/ Quel est le pourcentage de la rémunération long terme (indemnité de départ, retraite chapeau, options ou AGA versées au bout de plusieurs années...) de votre CEO ? Publiez vous les critères d’attribution de manière Ex-Ante ?

Chaque analyse ESG interne est étayée, sauvegardée et intégrée au modèle de notation directement par notre contrôle des risques.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, le process a été créé spécifiquement pour le lancement du fonds Keren Credit ISR.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Nous n'effectuons pas de prêts ou d'emprunts d'actions ni de mise/prise en pension d'obligations.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le prospectus indique que les dérivés peuvent être utilisés selon les conditions suivantes :
L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple...).

Les instruments utilisés sont des contrats futures de taux et des options (taux ou actions) :

- lorsqu'il s'agit d'un titre, le sous-jacent doit respecter les critères de notre processus ISR ;
- lorsqu'il s'agit d'un indice, cet indice peut ne pas respecter notre processus ISR.

Nous recherchons essentiellement à désensibiliser le portefeuille au risque de taux et à diminuer la duration par des futures.

Les options (uniquement listées) servent à hedger le beta, diminuer la volatilité, minorer la sensibilité et couvrir les éventuels risques systémiques.

Des stratégies de put-spread sont en place, et peuvent être rollées d'un trimestre sur l'autre.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non

5- Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux contraintes réglementaires, statutaires et internes dans le domaine ESG, l'univers d'investissement (dans sa globalité, soit environ 990 émetteurs avant réduction) est réévalué mensuellement avec les données les plus à jour (et pour tenir compte également du turnover des pondérations au sein du fonds). Le taux de couverture via des

critères extra financiers (>90%) et la note moyenne du portefeuille sont ainsi calculés et comparés à ceux de l'univers d'investissement.

Par ailleurs, nous suivons la réduction de l'univers d'investissement minimale préconisée de 20%.

Nous nous assurons, de façon trimestrielle par des contrôles du RCCI et de façon mensuelle par le contrôleur des risques :

- que le portefeuille contient 90% d'émetteurs qui appartiennent à l'univers de référence, que les exclusions sectorielles prédéfinies (réduction qualitative) sont appliquées et que les valeurs les moins bien notées (réduction quantitative) sont exclues également
- que la réduction ci-dessus annoncée représente au total une réduction de 20% de l'univers d'investissement, duquel auront été préalablement exclues les valeurs dont la note est nulle, c'est-à-dire qui ne prennent pas en compte ou n'affichent de politique extra-financière.

Pour la partie 'engagement' de notre portefeuille, nous veillons à ce que le poids cumulé des émetteurs non notés (démarche et échanges en cours avec émetteurs pour obtenir les données nécessaires) ne dépasse jamais 10% de l'actif, et nous utilisons la même grille d'analyse composée des 25 critères pour ces émetteurs que pour le reste des sociétés qui publient leur données ESG via des rapports ou sur des plateformes comme Bloomberg.

Enfin, toutes ces données sont compilées et répertoriées dans une base interne afin de pouvoir suivre l'évolution de la notation/couverture du portefeuille et s'assurer qu'elle respecte les contraintes fixées dans l'optique de la labellisation ISR. Il en est de même pour tous les échanges et les communications avec les émetteurs

Selon une périodicité annuelle, des contrôles de deuxième niveau sont effectués par le RCCI afin de s'assurer notamment :

- Que les personnes impliquées dans la mise en place, la gestion et le contrôle de la politique ESG-ISR ont reçu les formations nécessaires et que ces dernières sont mises à jour régulièrement,
- Que la documentation commerciale est revue en détails au fil de l'eau et que les informations qu'elle véhicule sont conformes à la documentation réglementaire du fonds,
- Que rapport d'engagement (toutes les informations relatives aux exigences du Pilier 6 du Label) sont complètes, appropriées et publiées sur le site internet de Keren Finance,
- Que l'inventaire du fonds est mis à jour et publié sur le site internet de Keren Finance,
- Que le process et la méthodologie d'évaluation ESG-ISR sont bien conformes aux exigences du Label

6- Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée grâce à la notation ESG rendue possible par notre méthodologie propriétaire K.E.Y.S (pour Keren ESG Yield System). Cette évaluation se fait ainsi pour chaque émetteur au travers de 25 critères E, S et G (cf partie 3.3 pour la ventilation).

Une fois la note ESG de chaque émetteur détenue, une note pondérée (note ESG x le poids de la position dans le portefeuille) est calculée c'est la somme de ces notes moyennes ESG qui constitue la note finale du fonds. Cette note est également rapprochée de la note moyenne des moyennes des secteurs composants le portefeuille afin d'avoir une évaluation précise du rang de nos investissements par rapports aux comparables.

La stratégie de gestion durable de Keren Crédit ISR vise à financer en priorité des émetteurs qui répondent le mieux aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein de leur secteur d'activité, avec des résultats observables et mesurés au fil du temps. Le fonds aura ainsi une forte thématique Green et Social Bonds de dette exclusivement privée libellée en Euro, tout en recherchant les secteurs de croissance durable à long terme et qui contribuent de manière positive à un cercle vertueux pour toute la chaîne de valeurs.

Afin de mesurer l'impact durable du fonds, ses investissements seront notamment mesurés et comparés à son univers de référence au travers de 2 *indicateurs clefs de durabilité (KPI)* :

- **KPI 1 Environnement** : L'empreinte carbone du portefeuille investi par rapport à celle de son univers de référence
- **KPI 2 Social** : Une meilleure représentation des femmes au sein des management d'entreprises

L'univers de référence du fonds est constitué des émetteurs présents au sein des 2 indices suivants :

- Indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporates Index, composé d'environ 750 émetteurs uniques, de qualité de crédit « Investment Grade »
- Indice Bloomberg Barclays Euro High Yield Index, composé d'environ 1000 émetteurs uniques de qualité de crédit « High Yield »

La stratégie de gestion consiste à sélectionner un nombre restreint d'émetteurs (50-60) parmi les mieux notés de cet univers de référence.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs d'impact utilisés sont :

- Empreinte Carbone en équivalent millions de tonnes CO2 pour chaque million EUR investi :

Dans l'optique d'éviter des dérèglements climatiques majeurs à long terme, la France s'est donné pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et chacun à son rôle à jouer, y compris les entreprises. En ce sens, nous nous engageons à investir dans des entreprises durables, porteuses de ce but commun dans une plus grande mesure que l'indice de référence.

- Part de femmes managers dans l'entreprise :

Pour traduire la gestion sociale d'une entreprise, nous avons choisi l'indicateur de la représentation des femmes aux postes de management. À l'heure actuelle, l'équité n'est pas respectée, ces dernières sont encore sous-représentées dans les fonctions à responsabilités et cela doit changer. Ainsi, Keren Finance privilégie dans son portefeuille, des sociétés partageant cet idéal.

- Part d'administrateurs indépendants :

La part d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration est un indicateur important pour mesurer l'objectivité des décisionnaires. Contrairement aux administrateurs représentant les

salariés ou les actionnaires, ces derniers sont pourvus d'une liberté de jugement propice à la prise de bonnes décisions concernant le futur de l'entreprise, sans conflit d'intérêt.

- Respect des droits humains

Le respect des droits humains est un indicateur mixte. D'une part sous la forme d'un histogramme groupé, on retrouve la moyenne de la part des entreprises signataires d'une politique pour la protection des droits de l'homme et celles signataires d'une politique contre le travail forcé des enfants. D'autre part, la courbe représente la moyenne pondérée des controverses, allant du niveau 1 à 5. Nous nous engageons à ne pas intégrer dans Keren Crédit ISR, des entreprises ayant une controverse de catégorie 5.

- Suivi des Controverses des niveaux 1 à 5.

Pour le calcul de ces indicateurs ESG du portefeuille et la comparaison avec ceux de l'univers d'investissement de départ est utilisée une moyenne équipondérée des émetteurs, tant pour le portefeuille que pour l'univers.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

L'ensemble des documents d'information concernant la gestion ISR des fonds sont accessibles via le site internet www.kerenfinance.com, rubrique « Nos fonds » et dans un espace spécifique « Investissement Responsable ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte :

- Charte ESG
- Code de transparence des fonds ISR (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DICI des fonds ISR + rapport annuel et semi-annuel
- Rapports semestriels et annuels des fonds ISR
- Fiches commerciales mensuelles des fonds
- Politique de vote et d'engagement qui contient des précisions spécifiques liées à notre démarche ISR
- Rapport de la politique de vote et d'engagement (mise à jour annuelle)
- Rapport de PRI (première rédaction prévue en 2022)
- Suivi des performances ESG du fonds
- Inventaire du portefeuille
- Annexes SFDR : II et IV
- Article 10 SFDR (web disclosure)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Pour le fonds Keren Credit ISR, il n'y a pas de politique de vote car les actifs détenus sont des obligations.

Cependant, nous recenserons les votes qui pourront être faits par les autres membres de l'équipe de gestion, dans les fonds détenant des actions de ces émetteurs.

Par ailleurs, dans le cadre de l'engagement sur obligations, nous serons attentifs, par exemple sur les green bonds, à ce que les step-up (versement de coupons additionnels si les objectifs / KPI des entreprises ne sont pas atteints) ne soient pas trop faciles à atteindre, découlant de définitions d'objectifs trop simplistes.

Nous communiquerons également sur l'envoi de questionnaires aux émetteurs qui communiquent peu ou mal sur leur prise en compte de critères ESG, et sur les retours obtenus.

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de KEREN FINANCE, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement

Version 31-12-2022